



CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (Siren : 246800676)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Masevaux-Niederbruck
Arrondissement	Thann-Guebwiller
Département	Haut-Rhin
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	17/12/2001
Date d'effet	01/01/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Christophe BELTZUNG

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	9 place des Alliées
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	68290 MASEVAUX
Téléphone	03 89 38 81 75
Fax	
Courriel	contact@cc-vallee-doller.fr
Site internet	www.cc-vallee-doller.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	Taxe de séjour
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	16 451
-----------------------------	--------

Densité moyenne	102,42
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 15

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
68	Burnhaupt-le-Bas (216800599)	1 945
68	Burnhaupt-le-Haut (216800607)	1 821
68	Dolleren (216800730)	491
68	Gewenheim (216801159)	1 315
68	Kirchberg (216801670)	765
68	Lauw (216801795)	930
68	Le Haut Soultzbach (200054930)	921
68	Masevaux-Niederbruck (200059434)	3 840
68	Oberbruck (216802397)	406
68	Rimbach-près-Masevaux (216802751)	466
68	Sentheim (216803049)	1 597
68	Sewen (216803072)	509
68	Sickert (216803080)	339
68	Soppe-le-Bas (216803130)	780
68	Wegscheid (216803619)	326

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 35

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) <i>Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : ?, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie</i>
Environnement et cadre de vie - Assainissement non collectif <i>Assainissement Service Public d'Assainissement Non Collectif Au bénéfice des communes et des logements du territoire intercommunal ne disposant pas d'assainissement collectif. Ce service comprendra : - les prestations obligatoires, à savoir : le contrôle obligatoire des installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach ainsi que les contrôles de conception et de bonne exécution des travaux concernant les installations neuves. ? Les prestations optionnelles : réhabilitation des installations existantes et constructions neuves.</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</i>
- Lutte contre les nuisances sonores <i>Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : ? lutte contre les nuisances sonores?</i>
- Lutte contre la pollution de l'air <i>Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, ?</i>

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
<i>Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie</i>
Sanitaires et social
- Action sociale
<i>Action sociale d'intérêt communautaire ? En faveur de l'enfance ? En faveur de la jeunesse ? En faveur des personnes âgées</i>
- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance
<i>Action sociale d'intérêt communautaire ? En faveur de la petite enfance</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, ?.
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
<i>Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et ?</i>
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire
<i>Construction, aménagement, entretien et gestion ? et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire</i>
- Activités péri-scolaires
<i>Action sociale d'intérêt communautaire ? En faveur de la petite enfance ? En faveur de l'enfance ? En faveur de la jeunesse</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles
<i>Développement culturel d'intérêt communautaire Soutien, par subvention, aux événements intercommunaux en faveur de la diffusion et de la création culturelle (musique, cinéma, théâtre, lecture, arts plastiques)</i>
- Activités sportives
<i>Actions sportives d'intérêt communautaire Soutien, par subvention, aux événements sportifs intercommunaux</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
<i>Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et ?</i>
- Schéma de secteur
<i>? et schéma de secteur, ?</i>
- Plans locaux d'urbanisme
<i>?, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme et tenant lieu et carte communale.</i>
- Constitution de réserves foncières
<i>Constitution de réserves foncières</i>
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
<i>Développement des transports Etudes relatives aux transports de proximité</i>
- Organisation des transports non urbains
<i>- Aménagement, entretien, gestion des infrastructures et superstructures de la ligne ferroviaire de Sentheim à Cernay, déclarée d'intérêt local dans les statuts de Syndicat Mixte du Pays Thur-Doller.</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
<i>? promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. Tourisme ? Soutien, par attribution d'une subvention, aux événements touristiques intercommunaux ? Soutien, par attribution d'une subvention, aux associations locales à vocation touristique Gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire ? Réalisation et gestion des infrastructures</i>

nécessaires à la mise en valeur, à l'aménagement et à la promotion touristique du Site Interdépartemental du Ballon d'Alsace comprenant les stations de ski alpin, de loisirs été-hiver, de neige, de montagne et de pleine nature et les sites de ski de fond y compris par transfert de compétence au SMIBA (Syndicat Interdépartemental du Ballon d'Alsace) ? Soutien, par attribution d'une subvention, aux projets publics de développement touristique du réseau de gîtes de randonnée situés sur le territoire.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Politique du logement et du cadre de vie

- Politique du logement non social

Politique du logement et du cadre de vie

- Politique du logement social

Politique du logement et du cadre de vie

- Amélioration du parc immobilier bâti

Politique du logement et du cadre de vie

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

? Elaboration et suivi du projet de Pays de Thur et Doller par adhésion au Syndicat Mixte du Pôle d'équilibre Territorial (PETR) des Vallées de la Thur et de la Doller

- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...)

Forêt et filière bois d'intérêt communautaire Embauche et gestion dans les conditions fixées par l'article L761-4-1 du code rural, en lieu et place des communes, des bûcherons intercommunaux dont la charge est facturée à chaque commune en fonction de la tâche effectuée.

- Collecte des contributions pour le financement du SDIS

Service incendie d'intérêt communautaire Prise en charge des contributions des Communes au Service Départemental d'incendie et de Secours (S.D.I.S.)

- NTIC (Internet, câble...)

Développement de l'accès au haut débit d'intérêt communautaire ? Desserte des communes en Haut-Débit en liaison intercommunale par toute technologie adaptée ? Participation à la pose de câble(fibre optique, câble coaxial ou toute technologie adaptée) dans les réseaux communaux par la signature d'une convention de mise à disposition avec chaque commune. ? Prise en charge des abonnements Internet des Mairies des Communes-membres et des structures intercommunales. ? Information, avec accès au câble et à Internet, des écoles élémentaires, primaires et maternelles (matériel informatique et périphériques, abonnement Internet, maintenance informatique, soutien au réseau d'écoles, formation aux enseignants)

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
68	SM du parc naturel régional des ballons des Vosges (256802752)	SM ouvert	857 921
68	SM de Thann Cernay pour la gestion des déchets ménagers et assimilés (256802208)	SM fermé	41 838
68	SM d'assainissement de la Basse vallée de la Doller (256802000)	SM fermé	44 044
68	syndicat mixte de la Doller (256801093)	SM ouvert	332 652
68	SM du Pays Thur Doller (200049583)	SM ouvert	67 053
90	SM pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de la zone sous vosgienne (200075133)	SM fermé	44 222
68	Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (EPAGE Largue) (256802406)	SM ouvert	90 059

90	SM interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA) (259000032)	SM ouvert	40 811
----	--	-----------	--------

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)